

QUI VEUT LA PEAU DU CENTRE DE SOINS EN ADDICTOLOGIE DES ARDENNES (CSAPA08) ?

A l'heure où d'importants mouvements sociaux, agitent le secteur hospitalier, et notamment les urgences, afin d'obtenir les moyens et les conditions d'exercice de leurs missions de service public, le secteur de l'addictologie médico-sociale connaît d'autres types de difficultés, notamment dans le département des Ardennes.

Le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA08), autorisé et financé par l'Agence Régionale de Santé, vit des turbulences depuis 18 mois, avec aujourd'hui le risque de disparaître. Cette situation n'est pas tant due à un manque de moyens ou d'efficacité des services mis en place, qu'à une crise de sa gouvernance et l'incapacité de l'ARS de trancher.

Créé officiellement le premier janvier 2010, à l'initiative des pouvoirs publics, pour constituer l'unique Centre médico-social des Ardennes en addictologie, il a la particularité d'être géré par un Groupement de Coopération Médico Sociale, rassemblant une association nationale, l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA) et une association locale l'Association Accueil et Soins aux Toxicomane (AAST).

Entre 2010 et 2018, déménagements, nouveaux locaux, développement du projet de la structure, intégration progressive des deux équipes initiales, développement sur l'ensemble du territoire départemental ont permis de donner corps au projet initial. Aujourd'hui 1500 usagers et familles fréquentent cet établissement : les permanences délocalisées se sont développées sur le territoire, ainsi que les consultations jeunes consommateurs, l'accès aux traitements de substitution, les aides sociales et la réduction des risques et des dommages. Population et partenaires, tout le monde reconnaît les services rendus, les bienfaits du déploiement départemental. Aucun problème financier n'est venu entraver la dynamique engagée ; de nouveaux personnels ont été embauchés, et le rapport d'évaluation externe de 2016 valide la qualité de cet établissement. Pourquoi désorganiser et détruire de tels acquis ? Pourquoi casser ces services et l'équipe qui les font fonctionner ?

En 2018, le Conseil d'Administration de l'une des deux associations, l'ANPAA, a décidé de quitter le groupement l'obligeant à se dissoudre. C'est totalement

incompréhensible, si on ne fait pas le lien avec la tendance à l'hégémonie de certaines grandes associations nationales et à leur refus de la coopération, même si celle-ci a fait ses preuves.

L'ARS Grand Est, en charge de la mise en œuvre de la politique publique et garante de la continuité des réponses apportées aux usagers, a donné l'impression, dans un premier temps, de prendre les décisions pour maintenir le dispositif qu'elle a voulu et soutenu depuis 2010. Mais, elle a systématiquement annulé ses propres décisions dès lors qu'elles ne satisfaisaient pas l'ANPAA, réduisant à néant des mois de négociation. Ce serait là aussi totalement incompréhensible si on ne faisait pas le lien avec les intimidations, et la stratégie du fait accompli menée par l'ANPAA. Aujourd'hui, à quelques jours de la fin annoncée du Groupement de coopération, l'ARS veut se laver les mains de la confusion qu'elle a elle-même créée et impose aux associations de trouver un accord sous la menace d'appeler un nouvel opérateur pour gérer le CSAPA !

L'AAST qui a été la principale cheville ouvrière de la construction du CSAPA 08 s'interroge sur les motivations et la finalité de ceux qui veulent aujourd'hui le démanteler si ce n'est le détruire. Elle s'est rapprochée de l'association nationale Oppelia pour être mieux aidée et entendue. Elle s'interroge sur la répétition des événements et sur les objectifs non dits de l'ANPAA : récupérer la gestion totale du CSAPA des Ardennes, ce qui n'avait pu avoir lieu il y a dix ans, à l'heure où cette Association revendique auprès de l'ARS un monopole quasi-total des CSAPA dans 8 départements du Grand Est, au détriment des implantations locales d'associations ou d'autres établissements qui œuvrent de manière satisfaisante dans ce domaine.

On ne peut que s'interroger sur les anciennes appartenances et responsabilités de certains membres du CA de l'ANPAA au Ministère de la Santé et sur les décisions nationales et régionales très avantageuses dont bénéficie cette association ces dernières années ; s'interroger également sur le cumul des mandats du Président Champagne Ardenne, ancien président national, qui préside aussi le CA du Cast/CSAPA51 de Reims, et qui a été pendant la crise administrateur du CSAPA des Ardennes.

Tout cela ne peut que soulever des questions sur le comportement de prédateur que montre l'ANPAA, particulièrement dans le Grand Est, au détriment des coopérations et des acteurs sur le terrain.

Aujourd'hui, les incertitudes qui règnent et les menaces qui planent suscitent les plus vives inquiétudes pour les services et les emplois, pour le Centre et pour le suivi des usagers et l'aide aux familles. Les salariés d'Oppelia et la majorité de ceux du Groupement sont très inquiets quant à leur avenir. Ils défendent un

accueil de qualité et s'interrogent donc sur les conditions d'accompagnement des personnes induites par ce conflit. Une grande partie des personnels s'est mise en grève tout en maintenant un service d'accueil minimum et les accompagnements.

Des solutions équitables existent, elles ont été travaillées, réfléchies et proposées, elles sont soutenues par la grande majorité des salariés. Alors, à quels intérêts pourrait bénéficier le démantèlement d'un établissement qui avait trouvé ses assises, et permettait que la question de l'addictologie puisse être traitée de façon cohérente dans un département fragilisé et touché de très près par la précarité et les problèmes sociaux ?

Marc FOURDRIGNIER, Administrateur du GCMS/CSAPA08 de 2010 à 2016

Catherine CHEZEL, Directrice de l'AAST puis du CSAPA087 de 2004 à 2014
